

Secrétariat général

**DELIBERATION N° 03/2015
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER**

Séance du 24 mars 2015

Convention type proposée aux établissements de droit local dits « conventionnés »

Vu les articles L.452-4 et D. 452-8, 4° du code de l'éducation,

Le conseil d'administration adopte le nouveau modèle de convention type qui sera proposé aux établissements de droit local en vue de les associer à l'exercice des missions de service public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Nombre de votants : 28

Pour : 20

Contre : 4

Abstentions : 4

Fait à Paris, le 24 mars 2015

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES